

# CAHIER DES CHARGES D'INSTALLATION DE CLIMATISEUR

**L'installation de climatiseur peut être désormais autorisée dans la résidence. Cependant, certaines règles doivent être respectées.**

**La première étant que les travaux doivent être déclarés au Syndic, afin qu'il puisse vérifier le respect du protocole suivant.**

- 1) Le dossier soumis au syndic doit contenir : Devis, Plan, Photos de l'emplacement de pose et de l'environnement.**
- 2) Quel que soit l'étage, les groupes extérieurs doivent impérativement être installés au sol ou suspendu juste au dessus du sol sur piètements anti-bruit, tout près de la baie vitrée, afin de ne pas être visibles des autres copropriétaires.**
- 3) Pour les installations en rez de jardin et 1<sup>er</sup> étage, l'appareil doit être impérativement recouvert du cache choisi prévu à cet effet, ; le modèle Amazona de teinte blanche, de chez kachklim.fr**
- 4) Après étude du dossier avec le service technique du syndic et acceptation du voisinage limitrophe, certains groupes pourront être posés dans une coursive technique, et pourront desservir plusieurs appartements.**
- 5) Le niveau sonore du groupe extérieur ne doit pas dépasser les normes les plus faibles du marché (actuellement 51 Db).**
- 6) Les goulottes extérieures ne sont pas autorisées en façades.**
- 7) L'évacuation des condensats doit être gérée de façon à ne pas occasionner de dégâts sur les sous face des appartements ou parties communes inférieures, une pompe de relevage sera souvent nécessaire pour rejoindre les évacuations sanitaires de l'appartement (c'est un dispositif simple prévu dans la majorité des installations).**
- 8) Enfin l'installation devra obligatoirement être réalisée par un professionnel de l'activité.**
- 9) En fin de chantier, l'installation devra être validée par les services techniques du syndic.**
- 10) Les installations ne respectant pas ce cahier des charges devront être démontées sans délai.**
- 11) Certains dossiers feront l'objet d'une étude spécifique, car certaines configurations d'appartement ne permettent pas d'installation.**